

Arrêté du 4 octobre 2011 fixant le modèle de décision modificative de l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale

04/10/2011

Mots-clés : Etablissement de santé - EPRD - Décision modificative

A N N E X E

Vous pouvez consulter cette annexe en format PDF en cliquant sur le lien suivant : « [modèle de décision modificative de l'état des prévisions de recettes et de dépenses](#) »